

19650
créateurs étrangers



118
millions d'œuvres



150
contrats signés avec
des services en ligne



166
nationalités



Des licences
multiterritoriales
couvrant plus de
130
pays



ÉTATS-UNIS ✈️



Prénom Stéphane
Nom EMERET
E-mail contact.usa@sacem.us
Tél. +1 646-330-0064

BRÉSIL ✈️



Prénom Virginia
Nom DIAS-CARON
E-mail virginia.dias.caron@sacem.fr

MENA (1) ✈️



Prénom Habib
Nom ACHOUR
E-mail habib.achour@sacem.fr

AFRIQUE
SUB-SAHARIENNE ✈️



Prénom Akotchayé
Nom OKIO
E-mail akotchaye.koula.okio@sacem.fr

1^{re}
société de gestion
collective en France
à s'être adaptée
à la réglementation
européenne
en vigueur en termes
de gouvernance
et de transparence (2)

La Sacem à l'international
**Présente
et engagée**
sur l'échiquier
mondial

- Correspondants Sacem
- Territoire Sacem
- Territoire avec accord de représentation directe
- Territoire avec accord de représentation indirecte via une autre société
- Territoire sans aucun accord

(1) Afrique du Nord et Moyen-Orient.
(2) Voir *Magsacem* n° 97.

Reconnue pour la performance de son réseau régional et son ancrage local au plus proche de ses clients, membres et partenaires, la Sacem s'impose aussi comme une société leader sur la scène internationale. Sa force : un répertoire mondial qui se développe et rayonne dans toute sa diversité. Ses atouts : des outils, des services et un engagement sans faille au service des créateurs et éditeurs de tous horizons.

Avec plus de dix-neuf mille six cents membres étrangers, de cent soixante-six nationalités différentes, la Sacem agit aujourd'hui bien au-delà des seules frontières hexagonales. À travers les mandats de représentation que lui ont confiés par les éditeurs Universal music publishing international (UMPI), Wixen, la société d'auteur canadienne Socan ou encore plus récemment Warner Chappell, elle représente plus de cent dix-huit millions d'œuvres dans le monde. Signant des contrats de licence avec toutes les plateformes de musique en ligne, couvrant a minima l'Europe et pour certains plus de cent trente territoires, elle est un acteur mondial incontournable de la gestion collective. Et dans un environnement de plus en plus concurrentiel, elle se démarque en proposant des services à forte valeur ajoutée pour les créateurs et éditeurs quel que soit leur pays. « Notre attractivité est de plus en plus forte. Les services que nous proposons à nos membres, alliés à nos efforts constants en termes de transparence, de valorisation de nos droits et, bien sûr, de développement technologique nous rendent particulièrement séduisants pour des ayants droit

internationaux. Ils reconnaissent notre savoir-faire et notre capacité à innover pour collecter et répartir les droits d'auteur dans un monde qui bouge très vite », résume Cécile Rap-Weber, directrice des Licences et de l'International à la Sacem.

Un répertoire dynamique

Musique classique, électro, musiques du monde, audiovisuel, humour... le répertoire de nos membres s'enrichit chaque année de plus de deux cent mille œuvres nouvelles et en compte au total près de six millions. Il est le deuxième à s'exporter dans le monde, après l'anglo-américain, et sa part ne cesse d'augmenter hors de nos frontières. De David Guetta à Angélique Kidjo en passant par Gilberto Gil, Stromae, Zaz, Christine and the Queens, Selah Sue ou Justice, nombreux sont les artistes membres de la Sacem à être connus et plébiscités par des publics de tous les continents. Pour collecter leurs droits d'auteur, la Sacem s'appuie à la fois sur ses structures locales (Liban, Luxembourg...) et sur ses cent soixante-trois accords signés avec cent quinze sociétés étrangères, qui lui assurent une couverture quasi planétaire. Afin d'améliorer la performance de ce réseau, la

298000

créateurs et éditeurs ont bénéficié de droits d'auteur de la part de la Sacem en 2016 au titre de 2,2 millions d'œuvres.

> ZOOM

Collecte et répartition à l'étranger : comment ça marche

Au Luxembourg, au Liban et à Monaco, la Sacem contracte directement ou via sa structure locale avec les diffuseurs de musique, dont elle collecte les droits avant de les répartir à ses membres. Dans les autres pays où la Sacem a signé des accords, dans la majorité des cas ce sont les sociétés d'auteurs locales qui établissent les contrats et collectent les droits. Elles les transfèrent à la Sacem pour son répertoire et celle-ci les répartit ensuite à ses membres. Il s'agit souvent d'accords de réciprocité, chaque société de gestion collective étant responsable des droits de l'autre sur son territoire. Dans le cas particulier du online, les autorisations que la Sacem délivre aux plateformes internationales couvrent a minima l'Europe et peuvent s'étendre à plus de cent trente territoires. Dans le domaine de la diffusion par satellite de chaînes de télévision ou de radio à partir de la France, la Sacem délivre également des autorisations à portée internationale. Dans le cas où les sociétés de gestion collective de certains pays ne sont pas habilitées à autoriser la diffusion de musique dans les cinémas, la Sacem collecte les droits correspondants directement auprès des distributeurs de films français. La Sacem répartit directement à ses membres les sommes ainsi collectées.



© ÉTIENNE ST-DENIS

Ci-dessus : Cœur de Pirate (Canada) et Archie Shepp (États-Unis), créateurs, membres de la Sacem.



© PETER NECESSARY

Sacem a repensé son organisation interne, l'an dernier, après avoir confié la direction de l'International à Cécile Rap-Weber, en plus de sa responsabilité des Licences. « Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'accélération et de structuration de notre développement international. Nous mettons tout en œuvre pour assurer une plus grande représentation de nos répertoires et augmenter nos collectes en provenance de l'étranger », explique Caroline Champarnaud, directrice du Développement international à la Sacem. De son côté, Jean-Claude Chamoux dirige le département des Collectes internationales. Ensemble, ils veillent à renforcer la présence et l'action de la Sacem sur l'échiquier mondial. Au sein de leurs équipes, pour assurer des relations de proximité avec les membres étrangers, des interlocuteurs dédiés ont été nommés par zone géographique (voir la carte, page 6), parmi lesquels Virginia Dias-Caron. Brésilienne, Virginia connaît bien l'industrie musicale de son pays natal. Elle y a travaillé pendant plus de quinze

ans avant d'entrer à la Sacem : « Les artistes brésiliens et la Sacem ont toujours entretenu un lien fort, fruit du succès mondial de leur musique, mais aussi des attaches culturelles particulières liant le Brésil et la France. La communauté brésilienne de la Sacem s'est accrue au fil des ans. Nous comptons à ce jour plus de six cents membres de nationalité brésilienne, parmi lesquels des artistes fidèles depuis des années : Chico Buarque, Jorge Ben, Ary Barroso... mais aussi de nouveaux membres comme Panttanal, la société d'édition de Michel Teló, dont le titre phare Ai se eu te Pego est un succès mondial. Près d'une vingtaine d'autres ont rejoint notre société l'an dernier. Beaucoup s'apprentent à le faire cette année », commente-t-elle. Ils ont désormais une interlocutrice unique, à l'écoute de leurs attentes et besoins spécifiques. « Cette année, nous avons lancé une newsletter en portugais qui leur sera spécifiquement destinée. S'ils sont sensibles à notre présence multiterritoriale, ils expriment aussi le besoin de mieux nous connaître et mieux nous comprendre ainsi qu'un désir de proximité. »



« La Sacem est un port d'attache, pour un auteur-compositeur. J'ai confiance en ma société et je me sens protégé, même si je pense qu'il faut aller toujours plus loin dans l'exploration du marché digital. Elle doit être très proactive car tout va très vite, aujourd'hui. »

Carlinhos Brown, auteur-compositeur brésilien, membre de la Sacem depuis 1997.

Aujourd'hui, la Sacem est la deuxième société de gestion collective sur le territoire brésilien. Elle est la première dans le monde arabe et ne cesse d'étendre sa présence en Afrique ou aux États-Unis.

Services à forte valeur ajoutée

Pour un créateur, choisir de confier la protection de ses œuvres à une société – a fortiori étrangère – résulte d'une démarche personnelle et professionnelle réfléchie. « Adhérer à une maison d'auteurs, lui déléguer la gestion de ses œuvres, c'est aussi nouer avec elle une relation de confiance et exprimer un signe d'attachement à des valeurs et des principes de fonctionnement », reconnaît Louis Diringer, directeur des Sociétaires à la Sacem. Qu'est-ce qui amène donc un artiste étranger à adhérer à la Sacem aujourd'hui ? « Pour un artiste, il est rassurant de savoir que la Sacem est sur tous les fronts. Nous avons signé avec Netflix ou SoundCloud avant même leur implantation en France. Nos accords avec Google et YouTube couvrent plus de cent trente territoires », rappelle Cécile Rap-veber. Être membre de la Sacem, c'est

> Action culturelle Faire rayonner la création

Par le biais de son action culturelle, la Sacem encourage les artistes français et étrangers dans leur développement à l'international : aide aux showcases, tournées, festivals, concerts... Elle propose des expérimentations et des rencontres hors de nos frontières en accompagnant des résidences et des ateliers de co-écriture assortis des rencontres professionnelles. En 2016, elle a initié la création d'un collectif de marchés internationaux et y accompagne les artistes dans leur développement et leur professionnalisation.

EN SAVOIR + : aide-aux-projets.sacem.fr

aussi bénéficier d'une palette de services en ligne (dépôt d'œuvre, consultation des relevés de diffusion...), du programme d'avantages Sacem PLUS (partenariats avec de nombreuses sociétés proposant des réductions à nos membres parmi lesquelles Apple, AccorHotels, Deezer...), mais aussi d'une action sociale et culturelle unique parmi les sociétés d'auteurs. « La dimension sociale est très importante. Le Raes, par exemple, offre aux artistes une allocation d'entraide. C'est un point fort, pour les créateurs étrangers qui nous rejoignent », confirme Virginia Dias-Caron. Les efforts en matière d'innovation font aussi partie des motivations non négligeables. Ils sont un gage de rémunération toujours plus juste et efficace adapté aux modes de consommation de la musique.

Maximiser les droits

Depuis sa création, la Sacem évolue sans cesse pour s'adapter aux nouveaux usages. Le premier contrat avec une plateforme de musique en ligne a été signé dès 1999. Depuis quelques années, les accords se multiplient : Deezer, YouTube, Apple music, Amazon, Netflix, SoundCloud... toutes les plateformes ont contracté avec la Sacem. En 2016, pour faire face à la croissance exponentielle des données d'exploitation à traiter, la Sacem a noué un partenariat stratégique de dix ans avec le leader technologique IBM. Ensemble, ils ont créé URights, la première plateforme mondiale de traitement des exploitations d'œuvres en ligne. Cette plateforme sera en mesure de traiter l'intégralité des déclarations, depuis leur envoi par les services de musique en ligne jusqu'à la mise en répartition des droits d'auteur aux membres de la Sacem et à tous ceux qui lui ont confié un mandat, en améliorant considérablement le niveau et le temps d'identification des œuvres déclarées. Ouverte et internationale, conçue pour être utilisable par

d'autres organismes de gestion collective qui en manifesteraient le souhait, URights sera capable de se connecter à des bases de données de documentation multiples, elle proposera des outils d'analyse et, ultérieurement, de tracking en temps réel des activités online. Concrètement, URights est une solution qui répond aux défis actuels : la croissance exponentielle, les difficultés d'identification et le juste calcul des droits. Les bénéfices qu'elle apporte sont multiples : la maîtrise des coûts de traitement (mutualisables avec d'autres sociétés), la possibilité de traiter efficacement l'intégralité des données de vente des fournisseurs de contenus (musique et audiovisuel) grâce aux technologies big data, une vue d'ensemble en temps réel de toute la chaîne du traitement du online, des outils d'analyse de business intelligence, de simulation des tarifications et d'innovation des outils d'identification. Les premières fonctionnalités sont déjà livrées et l'intégralité de l'application sera mise en production fin 2017. De nouveaux services pourront ainsi être proposés aux membres de la Sacem.



© DENIS ROUVRE

« J'ai choisi la Sacem pour sa puissance, qui m'assure une représentation et un recouvrement efficaces, mais aussi parce que, pour elle, le droit d'auteur est inaliénable. »

Blick Bassy, auteur et compositeur camerounais, membre de la Sacem depuis 2003.

Dans le même temps, la Sacem et deux autres sociétés d'auteurs (lire page 3) ont décidé d'explorer les opportunités de la blockchain et mettre au point un prototype de gestion partagée des informations relatives aux droits d'auteur. Anticiper, innover, mutualiser, partager... pour maximiser la valeur des droits de celles et ceux qui créent des œuvres de l'esprit, où qu'ils soient. •

La diva malienne rejoint la Sacem



Auteure, compositrice, interprète, Oumou Sangaré (en couverture) vient d'adhérer à la Sacem. Comme plus de trois mille cinq cents auteurs et compositeurs africains, elle a choisi de faire confiance à notre savoir-faire pour protéger ses intérêts et rémunérer l'utilisation de ses œuvres en France et dans le monde. Dans son dernier album, *Mogoya* (mai 2017, label No Format!), l'icône africaine pose sa voix puissante sur des mots choisis et engagés pour y raconter

son pays et son continent dans toute sa modernité. Car Oumou Sangaré vit avec son temps et évolue au rythme de son continent, sa source d'inspiration. Elle tourne aux quatre coins du monde, ses œuvres sont mondiales, écoutées partout, présentes sur toutes les plateformes. Et cet album illustre la capacité de l'artiste à se réinventer, à l'image de l'Afrique, qui se transforme et vit aujourd'hui une véritable mue numérique. Avec la très forte pénétration des téléphones mobiles, l'Afrique est le théâtre d'un essor du digital et d'une nouvelle consommation des biens culturels. Ce nouvel usage représente une incroyable opportunité de diffusion pour les artistes africains, une richesse que sait capter et redistribuer la Sacem, société leader dans le monde pour la gestion des droits en provenance du online.

Interview. « Je suis un point de contact unique aux États-Unis »

Stéphane Emeret est un compositeur, vivant à Los Angeles depuis neuf ans. Fondateur et dirigeant de MyMusicEmpire, il est aussi depuis peu « l'ambassadeur Sacem » aux États-Unis (voir la carte, page 6). Rencontre.

Quel est votre rôle ?

Je suis un relais de la Sacem, un point de contact unique pour tous les sociétaires qui vivent aux États-Unis. Ici, nous avons neuf heures de décalage horaire avec la France ! Alors, joindre quelqu'un au siège, à Neuilly, est plutôt complexe pour un sociétaire, sans même parler de la problématique de la langue. Je suis leur interlocuteur, disponible et joignable à tout moment. Je m'attache à présenter la Sacem, expliquer ses missions, son fonctionnement, à répondre à leurs questions... Nous sommes très bons dans le « faire », mais nous n'avons parfois pas assez la culture du « faire savoir » !

Quelles sont vos premières impressions ?

Il y a beaucoup plus de gens qui m'appellent que prévu ! (rires) Plus sérieusement, cette proximité est

très appréciée. Fin avril, au moment du festival Colcoa, à Los Angeles, Jean-Noël Tronc, Cécile Rap-veber et Louis Diringer ont réuni des sociétaires vivant aux États-Unis pour échanger avec eux et leur expliquer comment fonctionnait la Sacem. C'était très détaillé ! Après cette réunion, j'ai eu le sentiment que de nombreux artistes, créateurs et éditeurs ouvraient les yeux sur la Sacem : société privée à but non lucratif, internationale et très digitale. Beaucoup ne soupçonnaient rien de tout cela !

Quels sont les besoins des sociétaires, aux États-Unis ?

Ils souhaitent comprendre comment s'articulent les taxes entre la France et les États-Unis, comment fonctionne la collecte de leurs droits lorsqu'ils tournent dans le monde... J'ai dix rendez-vous par semaine, je rencontre de nombreux

artistes. Ils comprennent rapidement que pour collecter leurs droits dans le monde, la solution la plus efficace est de passer par la Sacem. Mais je leur explique aussi que quelle que soit la société, l'essentiel réside dans la documentation des œuvres !

Concrètement, il existe donc une antenne locale de la Sacem aux États-Unis ?

Mon bureau, c'est mon adresse email et mon téléphone mobile ! (rires) Il faut que les choses aillent vite et soient simples, sans lourdeur. C'est pourquoi je suis un ambassadeur Sacem, mais mon ambassade est mobile. Je n'ai pas un local qui coûterait cher, ni d'horaires qui empêchent la disponibilité et la proximité. Je reçois des mails tout le temps, je réponds tout le temps.